Conseil de Paris

Séance du 15, 16, 17,18 Juillet 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 32

Posée par Madame Sabrina Nouri et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative à la rénovation de la Tour Keller.

La Ville de Paris finance des rénovations dites « plan climat » ainsi que des actions dites « îlot de fraicheur » des immeubles de logements sociaux afin de les adapter face aux enjeux climatiques (hiver comme été). Elle accompagne donc les bailleurs sociaux dans le cadre du montage de ces opérations.

Certains bailleurs mènent aussi des opérations plus « simples » et d'entretiens et/ou de ravalement de leurs immeubles sans demander de subventions à la Ville de Paris puisque sans actions spécifiques « plan climat ». Concernant les travaux de la Tour Keller, les services de la Ville de Paris n'ont donc pas été saisis, l'opération ne rentrant pas dans ce cadre.

Toutefois la Mairie du 15e arrondissement a été informée en amont du programme de travaux. Les orientations du projet ainsi que les interventions ont fait l'objet de présentations et d'échanges associant la mairie d'arrondissement, le bailleur 1001 Vies Habitat et les amicales de locataires. Le programme de travaux retenu a été élaboré à la suite d'un diagnostic technique. Dans ce cadre, la question d'une rénovation énergétique globale a été examinée. Il a toutefois été décidé de ne pas l'intégrer au projet, compte tenu notamment des caractéristiques énergétiques actuelles du bâtiment : l'immeuble présente une performance énergétique classée C au diagnostic de performance énergétique (DPE). C'est l'une des raisons pour lesquelles le maître d'ouvrage a choisi de concentrer ses investissements sur les travaux jugés prioritaires par le diagnostic technique.

Toutefois, la Ville de Paris, demeurant pleinement engagée en faveur de la transition écologique et de l'adaptation aux enjeux climatiques, elle a demandé au bailleur 1001 Vies de prévoir certaines améliorations notamment avec le changement des menuiseries (datant de 2009) si leur état le nécessite. La Ville de

Paris reste attentive aux conditions de vie et d'habitabilité des habitants et à l'évolution des performances du bâtiment. Elle poursuivra le dialogue avec le bailleur afin de s'assurer que toutes les mesures pertinentes permettant d'améliorer la qualité de vie des résidents soient mises en œuvre dans le cadre du projet.

Au-delà de ces travaux, plusieurs interventions ont déjà été réalisées sur l'immeuble : réfection complète de l'étanchéité de la toiture (250 k€), remplacement intégral des six ascenseurs (1,5 M€) et modernisation des installations électriques, de l'éclairage et des surpresseurs (1,8 M€).

Par ailleurs, le programme actuel prévoit le ravalement de la façade, le remplacement de l'ensemble des volets, l'aménagement du rez-de-chaussée ainsi que le remplacement des fenêtres des logements situés en rez-de-chaussée haut. Ces interventions contribueront à améliorer l'habitabilité des logements notamment sur le plan thermique pour les logements concernés.

Les travaux de réhabilitation ont démarré à l'été 2026. La phase actuelle concerne les études d'exécution, les démarches administratives et la préparation du chantier. Un référé préventif est programmé et doit permettre le lancement des travaux.